

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

=====

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 12 FÉVRIER, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 6 février 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

### ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, M. LOREC, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, Adjoint, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, M. THYSS, M. BEAUFILS, M. EL GHARIB, Mme DANWILY, Mme CLISSON RUSEK, M. VAN PRADELLES, M. HAYAR, Mme AWONO, M. DE LAMBILLY, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

### ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme SCHOELLER, Mme CLAUDIC par M. DONATH, Mme CORVEE-GRIMAUULT par Mme LANGLAIS, M. NICOLAS par M. DE LAMBILLY, Mme PEPIN par Mme BARBAUT,

Mme GUENEE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 06

M. HERTZ, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 10

M. ANCELIN, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 48

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 20 heures 24

M. THYSS quitte la séance à 20 heures 01 et donne pouvoir à Mme AWONO

M. LOREC quitte la séance à 20 heures 01 et donne pouvoir à M. THELLIEZ

Mme LEJEAN quitte la séance à 20 heures 10 et donne pouvoir à Mme KHALED

Mme CLISSON RUSEK quitte la séance à 21 heures 05 et donne pouvoir à Mme SPIERS

M. FORTIN quitte la séance à 21 heures 49 et donne pouvoir à Mme THIBAUT

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 30

=====

### LE CONSEIL MUNICIPAL A :

**DÉSIGNÉ** à l'unanimité, Madame BARBAUT en qualité de secrétaire de séance

**PUIS LE MAIRE A RENDU COMPTE** des décisions qu'il a prises, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

#### AFFAIRES GENERALES

1. **VOTÉ CONTRE**, au bulletin secret, le maintien de M. LOREC, 1<sup>er</sup> adjoint, dans sa qualité d'adjoint, suite au retrait de délégation effectué par arrêté du 5 février 2018, M. HERTZ et Mme GUENEE ne prenant pas part au vote

Résultats du vote

Contre le maintien : 23 voix

Pour le maintien : 6 voix

1 bulletin blanc

2. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'acceptation du legs de Madame Nicole KLEIN

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

3. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'autorisation de départ en classes environnement et des participations familiales correspondantes

### **CULTURE, EVENEMENTIEL**

4. **APPROUVÉ** avec 8 voix contre (M. HERTZ, Mme GUENEE, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. LOREC) et 1 abstention (M. LETTRON) la modification des modalités tarifaires de location des salles municipales

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

5. **APPROUVÉ** avec 2 voix contre (M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. LOREC) et 4 abstentions (M. HERTZ, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN) la mise en place du nouveau dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique

### **CITOYENNETE ET POPULATION**

6. **APPROUVÉ** avec 9 voix contre M. HERTZ, Mme GUENEE, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. LETTRON, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. LOREC) la revalorisation de taxes et redevances funéraires

### **URBANISME**

7. **APPROUVÉ** à l'unanimité la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt n° 71493 de la Caisse des dépôts et consignations contracté par la société Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition en VEFR de 2 logements PLAI dans l'immeuble sis à Bourg-la-Reine, 4 rue Brun

### **TRAVAUX**

8. **APPROUVÉ** avec 3 voix contre (M. BONAZZI, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. LOREC) et 6 abstentions (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN) la convention d'études relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTGaz dans le cadre de la construction du CAEL à Bourg-la-Reine

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

9. **APPROUVÉ** avec 6 abstentions (Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour M. FORTIN) l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du marché aux comestibles de Bourg-la-Reine à la société MANDON pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, ainsi que le projet de convention de délégation y afférant

10. **APPROUVÉ** avec 7 abstentions (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour M. FORTIN) les droits de place sur le marché d'approvisionnement de Bourg-la-Reine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

### **FINANCES**

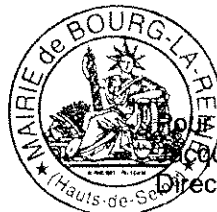
11. **PRIS ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

12. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour M. FORTIN) le rapport technique complémentaire relatif à la reprise et affectation des résultats 2016 de la Caisse des Ecoles Ville

### **RESSOURCES HUMAINES**

13. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour M. FORTIN) le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité hommes femmes

Fait à Bourg-la-Reine, le 13 février 2018



Le Maire et par délégation,  
Gilles DEBAILLEUL  
Directeur Général des Services